

Matoury, le 06 Avril 2022

Madame Babolein Jeannette CICERON ép HYGIN
Cité Delepine n° 44
Route de Montabo
97300 CAYENNE

LR/AR : 2C 163 205 6792 5



DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE

Référence : MP/081736 ✓

Affaire suivie par : Marcia PANHUYZEN ; Courriel : foncier@epfag.fr ; Tél. : 05.94.38.53.09

Objet : Ouverture d'une enquête publique parcellaire - Acquisition de la parcelle cadastrée DE 14 nécessaire à l'aménagement de la ZAC la Chaumière - Commune de Matoury. Notification d'ouverture d'enquête publique.

Madame,

Dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC la Chaumière, le Préfet de Guyane a prescrit l'ouverture d'une enquête parcellaire par arrêté du 4 avril 2022 n° R03-2022-04-04-00002 (copie ci-jointe). Cette enquête est destinée d'une part à la recherche des propriétaires titulaires de droits réels et des autres intéressés, et d'autre part à vérifier contradictoirement la détermination de la parcelle ou partie de parcelle à acquérir par voie amiable ou par voie d'expropriation.

Pour mémoire, la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) a été prise par arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2013 puis prorogée par arrêté préfectoral n° R03-2019-01-30-003 du 30 janvier 2019.

Aussi, j'ai l'honneur de vous informer que l'enquête parcellaire se déroulera à la Mairie de Matoury, siège de l'enquête – 1 rue Victor Céide – 97351 MATOURY, du vendredi 22 avril 2022 au lundi 9 mai 2022 inclus, et sera ouverte au public tous les jours aux heures normales d'ouverture des bureaux, sauf les dimanches et jours fériés.

Vous pourrez ainsi consigner vos éventuelles observations, soit :

1. sur le registre d'enquête à la Mairie de Matoury du lundi au vendredi de 7h30 à 14h
2. par courriel à l'adresse suivante : dga-djc-enquetes-publiques@guyane.pref.gouv.fr (en précisant en objet : enquête publique parcellaire ZAC DE LA CHAUMIERE)

La Fabrique Amazonienne,

14, Esplanade de la Cité d'Affaire, CS 30059, 97357 Matoury CEDEX

Tél. 0594 38 77 00, contact@epfag.fr



WWW.EPFAG.FR

.../...

3. sur le site internet des services de l'Etat en Guyane : <https://www.guyane.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques:2022> via l'onglet « Réagir à cet article »
4. par voie postale à l'attention de Monsieur Daniel CUCHEVAL - Direction générale de l'administration des services de l'Etat en Guyane – Direction juridique et contentieux (DJC) - Bâtiment HEDER – RDC – Rue Elisa ROBERTIN – 97307 Cayenne Cedex

Le Commissaire-enquêteur sera présent en mairie :

- Vendredi 22 avril 2022 de 8h à 12h
- Lundi 9 mai 2022 de 8h à 12h

D'autre part, et selon l'article R.131-7 du code de l'expropriation « *Les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels* » je vous prie de bien vouloir remplir le questionnaire ci-joint et le renvoyer à l'EPFA Guyane (La Fabrique Amazonienne – 14 Esplanade de la Cité d'affaire – CS30059 – 97357 MATOURY CEDEX) dans un délai d'un mois.

Je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à le remplir dès que possible avec soin et exactitude. De la précision des renseignements donnés dépendra le paiement rapide des indemnités qui vous seraient allouées en cas d'expropriation.

La présente notification est faite notamment en vue de l'application des articles L.311-1, L. 311-2 et L. 311-3 du code de l'expropriation dont les termes sont repris ci-après :

Article L.311-1 :

« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. »

Article L.311-2 :

« Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. »

Article L.311-3 :

« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L. 311-1 et L. 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité.»

Je vous souhaite une bonne réception du présent courrier.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Le Secrétaire Général



Patrice PIERRE



WWW.EPFAG.FR

La Fabrique Amazonienne,

14, Esplanade de la Cité d'Affaire, CS 30059, 97357 Matoury CEDEX

Tél. 0594 38 77 00, contact@epfag.fr

DESTINATAIRE

11° Bobolou Jeanette CREHAN
cité AYGON
cité Delapierre 44 Route de
Nonlaha
97300 Cayenne

Les avantages du service suivi
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.
3 modes d'accès direct à l'information de distribution :
• Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
• Sur internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
• Par téléphone :
- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
- Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h à 18h.



Date : _____ CRBT : _____
Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €



Numero de l'envoi : ZC 163 205 6792 5

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR



La Poste agrément n° C606
SGR2p V26 - PTC 6A - 20178944T01 - 01/21



PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.



Cayenne PDC

FRANCE

11.04.2022
37g



LA POSTE

8 RUE YVES PREVOT

LETTRE
RECOMMANDEE

973260

97308 CAYENNE

R1 AR
87200058716140C

D-195085-1



AFFRANCHI 60



Madame Babolein Jeannette CICERON ép HYGIN
Cité Delepine n° 44
Route de Montabo
97300 CAYENNE

RECOMMANDE

AVEC AVIS DE RECEPTION

n° de l'envoi: 2C 163 205 6792 5





DESTINATAIRE

Mme Babolun Jannette CICERON
épse HYGIN
Cité Delphine n°44 - Route de
Montabo
97300 Cayenne

Présenté / Avisé le: 22/04/22

Distribué le:

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI

Aut

Restitution de l'information à l'expéditeur
La Poste a tout mis en œuvre pour distribuer ce pli.
Cependant, si vous ne pouvez pas être atteint, nous vous remercions de retourner le pli à l'adresse indiquée.
However, we are returning it for the following reason:

Défaut d'accès ou d'adressage
Address illegible / inaccessible

Destinataire inconnu à l'adresse
Addressee unknown at marked address

Pli refusé par le destinataire
Delivery refused by addressee

Pli avisé et non réclamé
Unclaimed recorded delivery

R3

filter précedemment.

LA POSTE

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi: 2C 163 205 6792 5



PREUVE DE DISTRIBUTION

EXPÉDITEUR

DFO-MP
EP DE74

EPFA GUYANE
LA FABRIQUE AMAZONIENNE
14 ESPLANADE DE LA CITE D'AFFAIRE
CS 30059
97357 MATOURY CEDEX

La Poste - Sa au capital de 5 364 851 364 euros - 358 000 000 RCS Paris
Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

Utilisez uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.



Pensez également à la Lettre recommandée en ligne
Consultez www.laposte.fr

ECOLOGIC
Priorité neutralité carbone
laposte/neutralitecarbone

FO

T 83

13